

Servitudes d'utilité publique :

Dégagement aéronautique

93 Altitude en mètre

Zone non aedificandi

Radioélectrique de l'Aviation Civile

OPT radioélectrique

Télé-diffusion

France câbles et radio

Electrique

Météorologique

81 Altitude en mètre

ICPE

Militaire

Environnement

S1 Site naturel

Autres emprises :

Grand tuyau

Voie Express :

Type de zone tampon (m)

Publicité interdite

Uniquement les constructions liées à la voie

Habitat interdit

Cours d'eau

Zone inondable :

Type d'aléa

Aléa très fort

Aléa fort

Aléa moyen / faible

Zone à risque de glissement de terrain

Cotation

100 Distance en mètre

Monument historique :

Bâtiment et emprise - N° 12

Périmètre 500m

Fond de plan :

Limite administrative communale

Parcelle cadastrale

Voirie

Bâtiment

Dalle en béton

Mangrove

Espace maritime de la commune

Récif

Echelle officielle de représentation on : 1 / 5 000

0 100 200 m

Pour connaître les contraintes affectant l'occupation ou l'utilisation du sol, le règlement graphique et le règlement écrit doivent être consultés de façon complémentaire, ainsi que les autres plans et documents composant le PUD.

Données sources :
Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie / DITTT :
parcellaire (février 2021)
Ville de Nouméa :
Service de l'Information Géographique : limites administratives - voirie
Service du Développement Urbain : ensemble des données PUD
GIE SERAIL - bât

VILLE DE NOUMÉA

Plan d'Urbanisme Directeur

Révision approuvée par délibération de l'assemblée de province Sud
n° 2-2020 / APS du 13 février 2020
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération de l'assemblée de province Sud
n° 71-2021 / APS du 20 octobre 2021

Règlement graphique

Carte de servitudes d'utilité publique

Nord-ouest

Nord

Nord-est

Ouest

Centre

Est

Sud

Iles et îlots

Planche Nord-est

Conception :
Service du Développement Urbain (VDN - DU - SDU)
Tél : 27.98.10 - Mèl : concertation.pud@ville-noumea.nc
Service de l'Information Géographique (VDN - SG - SIG/DGC)
Tél : 23.22.47 - Mèl : mairie.sig@ville-noumea.nc

